

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du **mardi 20 septembre 2011** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : M. Wolfgang HONEGGER

Présents : Mme Anne BOADA
Mme Carol BORLOZ-NEUFFER
M. Christophe FAVRE
M. Georg FEYER
M. Jean-Pierre GUEx
Mme Isabelle ISCH
M. Jean KELLER
M. Philippe LAGRANGE
Mme Erika MOTTIER
Mme Marie-France MUTILLOD
M. Marco REALINI
M. Georges RYCHNER
Mme Anne-Claude SEMON
Mme Elisabeth STALDER
Mme Fabienne UDRY
M. Viken VARTZBED

Excusé : M. Andréas BAUMGARTNER, Adjoint

Assistent : M. François MAZENOD, Maire
M. Michel STALDER, Adjoint

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 6 et 21 juin 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Modération de trafic au chemin de la Pralay (délibération)
5. Désignation des membres pour la sous-commission Genthod Info
6. Centre sportif de la Vigne Blanche (M. Mazenod)
7. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2012
8. Rapport sur les chantiers « Rénovation de l'école » et « Centre communal polyvalent (M. Honegger)
9. Propositions individuelles et questions
10. Huis clos (naturalisation).

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal.

1. Approbation des procès-verbaux des 6 et 21 juin 2011

a) Le procès-verbal du 6 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

b) Le procès-verbal du 21 juin 2011 nécessite une correction :

Mme UDRY demande, à la page 12, au second paragraphe, de modifier la seconde phrase: « Elle trouve nécessaire d'y ajouter le volet du développement durable. ».

Ce procès-verbal est approuvé par 14 voix et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Jetons de présence

M. HONEGGER informe que M. le maire a proposé que le Bureau réfléchisse à l'opportunité d'indemniser les conseillers municipaux lorsqu'ils effectuent des missions, hors commissions ou Conseil municipal, pour la commune (visites à l'extérieur, rencontres à la mairie avec l'Exécutif, ouvertures de soumissions avec des mandataires, et autres prestations qui, jusqu'à présent faisaient partie du mandat électif. La réflexion est portée pour l'instant au niveau du Bureau qui fera des propositions à la Commission des finances.

M. GUEx précise qu'en vertu de l'article 30v de la Loi sur l'Administration des communes (LAC), il incombera ensuite au Conseil municipal de délibérer si il y a un changement de pratique.

M. HONEGGER propose de voter.

Mise au vote, la proposition du Bureau de présenter des propositions sur les jetons de présence à la Commission des finances est approuvée par 8 voix, 6 voix contre, et 1 abstention.

Sortie du Conseil municipal 2012

M. HONEGGER propose de partir à Zermatt durant le week-end du Jeûne Genevois, à savoir les 7, 8 et 9 septembre 2012.

Mme ISCH rappelle que la Commission de la culture organise une sortie à Avenches le 7 septembre.

M. MAZENOD et Mme MUTILLOD disent ne pas être disponibles ce week-end.

Les dates de sortie sont donc repoussées au week-end des 14, 15 et 16 septembre 2012.

3. Communications de la Mairie

M. MAZENOD informe :

Personnel communal

Mme Tina Petite est engagée en qualité d'aide-sociale. Au bénéfice d'un diplôme d'assistante sociale et d'un diplôme paramédical, elle travaille à temps partiel à l'hôpital Beau-Séjour. Domiciliée sur la commune de Bellevue, elle fait en outre partie du comité décisionnel des Ticoquins.

Elle débutera dans sa fonction à Genthod le mercredi 5 octobre et sera installée à la salle De Saussure.

Engagé dans le cadre d'un «emploi jeunes» au secrétariat, il a été offert à M. Nicolas Lhoneux la possibilité d'effectuer un stage de septembre à décembre au secrétariat de la Mairie.

Mme Bernadette BOLAY s'est mariée le vendredi 26 août dernier, elle devient donc Bernadette BACCELLI. Mme Sonia LARDI convolera le 1^{er} octobre.

Thermographie des bâtiments

Pour faire suite à l'information donnée lors du Conseil municipal du 5 avril dernier relative à une opération aérienne effectuée durant l'hiver 2010-2011, la phase d'interprétation des prises de vue et la mise en place de structures de consultation et conseils associés seront transmis par le Service de l'énergie dans le courant de l'automne.

Pression d'eau

Une rencontre avec M. BOICHAT, chargé de la clientèle aux SIG, a eu lieu concernant une présentation du marché de l'électricité. C'était l'occasion d'évoquer la baisse du débit de l'eau, qui pose de nombreux problèmes, notamment avec le service des parcs et jardins. A ce propos, la Mairie a reçu un courrier, daté du 2.09.11, de M. Jérôme Rosset de RECLIO EVEPC, qui stipule en substance : *« Cette régularisation de pression permet de garantir une stabilité d'alimentation et une pérennisation des réseaux d'eau potable. La pression générale se situe donc en deçà de celle qui était fournie jusqu'à ce jour, mais reste toutefois conforme aux exigences de la SSIGE en matière de pression sur les réseaux d'eau potable. »*.

Formation des Autorités

Mardi 1^{er} novembre à 18h30 dans les locaux de la mairie, Mme Myriam MATTHEY-DORET, juriste et ancienne directrice de la Surveillance des communes, viendra donner une conférence-formation. Une convocation suivra.

Toit de l'ancienne mairie

Un arrêté du Conseil d'Etat autorise le dépassement de crédit. Il dit en substance : *« Le Département de l'intérieur et de la mobilité décide : d'ouvrir à M. le maire un crédit de Fr. 111'899,35 destiné à la réfection du toit de l'ancienne mairie ; de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine financier. »*.

Office postal

L'office de poste devient une agence postale où les utilisateurs ne peuvent plus faire de transactions en numéraires. Seulement deux possibilités de paiement sont possibles : Postfinance et cartes à débit direct (Maestro). Ceci pour une reprise, dans deux ans, par l'épicerie.

EMS de St-Loup

M. Thierry FAUCHIER-MAGNAN, président de la Fondation St-Loup Vandelle, avait en son temps sollicité une participation financière de la Commune de Genthod. La Commission des finances avait décidé de ne pas entrer en matière. M. FAUCHIER-MAGNAN est revenu voir le Conseil Exécutif fraîchement élu pour redemander un prêt à long terme. L'objet est à nouveau transmis à la Commission des finances pour étude.

M. STALDER communique qu'il a été nommé président du Groupement intercommunal de la Vigne-Blanche. Deux séances du Conseil d'administration et Conseil intercommunal sont prévues le 26 septembre, notamment pour voter le budget.

Quant au Stade Marc Burdet, il faut procéder à de nouvelles installations, notamment au niveau des lumières et d'une paroi dans le restaurant. La somme totale devisée se monte à Fr. 200'000.00, prise en charge respectivement par Collex-Bossy (Fr. 100'000.00), Genthod, Pregny-Chambésy et Bellevue, pour un montant d'environ Fr. 35'000.00 pour chaque commune. Une délibération suit.

4. Modération de trafic au chemin de la Pralay (délibération)

M. STALDER explique que ce projet a été mené en collaboration avec les riverains et a nécessité beaucoup de négociations.

M. HONEGGER donne lecture de la délibération.

*Vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu la pétition déposée par des riverains du chemin de la Pralay, en date du 14 mai 2009, inquiets
quant à l'augmentation du trafic et le manque de sécurité sur ce chemin,
vu le projet réalisé par le Bureau d'ingénieurs Buffet & Boymond le 20 juillet 2010 proposant
l'aménagement de places de parc en alternance, l'installation de bacs à fleurs visant à ralentir le
trafic, ainsi que la création d'un seuil de ralentissement au carrefour Pralay-Rennex,
vu l'autorisation de construire APA-33504-4 délivrée par le Département des constructions et des
technologies de l'information en date du 6 octobre 2010,
vu le plan financier établi par le Bureau d'ingénieurs Buffet & Boymond le 17 février 2011,
vu le préavis favorable (1 abstention) de la Commission du génie civil du 12 avril 2011,
et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :*

- 1. De procéder aux travaux de modération de trafic au chemin de la Pralay par la création de places de parc en alternance, l'installation de bacs à fleurs visant à ralentir le trafic, ainsi que la création d'un seuil de ralentissement au carrefour Pralay-Rennex*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 184'680.00 pour couvrir cette dépense.*
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine financier administratif.*
- 4. D'amortir cette dépense au moyen de dix annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 620.331.00 de 2012 à 2021.*

Mise au vote, la délibération est acceptée par 14 voix et 1 abstention.

5. Désignation des membres pour la sous-commission Genthod Info

M. REALINI propose, pour l'ALRG, Mme Anne BOADA.

M. GUERX précise qu'avant de nommer des membres, il est bon de savoir ce qui va être fait. Pour cela, il a rédigé un projet de mandat pour cette sous-commission dont il lit la teneur :

« But : développer et rendre plus attractive la communication officielle de la Mairie.

Mandat : La Commission est chargée de représenter au Conseil municipal – délai janvier 2012 – un rapport portant sur :

- l'ouverture de la partie rédactionnelle aux acteurs de la vie sociale, culturelle, politique...*
- les règles rédactionnelles (taille des articles, relecture, limitation de l'ouverture, règles déontologiques, choix des articles et arbitrage)*
- des propositions de format, de pagination et de code graphique*

- *l'augmentation du coût induit par une nouvelle présentation (couleurs, illustrations, etc.) et les besoins administratifs et rédactionnels.*

Si elle le juge nécessaire, la Commission a la possibilité de proposer des compléments à ce mandat au Conseil municipal. Si ces propositions sont acceptées, son rapport portera également sur les points ajoutés.

Cette commission est composée de quatre membres du Conseil municipal et d'un membre de l'Exécutif.»

M. REALINI est d'accord avec la proposition de M. GUEX tout en précisant qu'il faut réfléchir à l'éthique. Il ne faut pas que ce support devienne un journal partisan, mais qu'une personne de chaque parti soit représentée, ainsi qu'un membre de l'Exécutif.

M. MAZENOD précise que Genthod Info est un support d'informations livré par la mairie. Actuellement, le Maire rédige un éditorial et le document contient essentiellement des informations émanant de la Mairie. Il est d'accord sur le principe de définir de nouvelles règles de rédaction et de participation.

Mme UDRY précise, pour les nouveaux élus, qu'une discussion avait déjà eut lieu. Il serait aussi intéressant de réfléchir à la fréquence du journal.

M. MAZENOD précise que, jusqu'à la présentation de la nouvelle maquette, Genthod Info continue à être publié sous la responsabilité du Maire.

M. GUEX ajoute qu'une nouvelle maquette sera présentée en septembre 2012.

Mme UDRY demande à officialiser un coût et évoque aussi la possibilité d'inviter des professionnels (graphiste et journaliste) pour donner leur avis.

Mise au vote, la proposition de nommer Mmes Anne BOADA, Isabelle ISCH et M. Jean-Pierre GUEX pour livrer un rapport et des propositions concernant le nouveau Genthod Info, en janvier 2012, est approuvée à l'unanimité.

6. Centre sportif de la Vigne-Blanche (M. Mazenod)

M. MAZENOD cite un extrait du courrier de la Surveillance des communes du 24 mai 2011 relatif à ce sujet : *« En date du 16 mai 2011, vous nous avez fait part de certains problèmes liés au crédit de 2.1 millions de francs voté le 15 mai 2007 par le Conseil municipal de la commune de Genthod pour la réalisation du centre sportif de la Vigne-Blanche. A cet effet, vous nous avez remis un décompte sur lequel on peut constater que des erreurs d'imputations comptables ont eu lieu. En effet, les recettes d'investissement d'un montant total de Fr. 635'000.00 ont été comptabilisées par erreur en diminution des dépenses d'investissement. En outre, il apparaît, selon les décomptes remis, que trois factures concernant le fonctionnement (d'un montant total de Fr. 32'470.00) ont été enregistrées en dépenses d'investissement au lieu du fonctionnement. Nous confirmons donc que ces opérations devront être reclassées sur les comptes 2011 de la commune. Si cela peut vous être utile, vous trouverez en annexe une liste des écritures à comptabiliser sur l'exercice 2011. Comme vous pourrez le constater après la passation de ces écritures, le crédit présentera un dépassement de Fr. 178 375,54. Suite à vos explications ainsi que sur la base du courrier adressé le 17 avril 2008 par M. FABBI, maire de la commune de Bellevue, à la commune de Genthod, ce dépassement serait dû à la prise en charge par la commune de Genthod, d'une part du parking attenant au centre sportif.*

Nous vous remercions dès lors de bien vouloir veiller à ce que ce dépassement soit présenté lors de la prochaine séance de la commission des finances et proposé au vote du CM.».

M. MAZENOD précise que le courrier du maire de Bellevue n'est jamais entré en mairie de Genthod.

M. GUERX demande à avoir ce courrier, de manière confidentielle, avant la prochaine commission des finances.

L'objet sera présenté par le Maire à la prochaine Commission des finances.

7. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2012

11 mars	Président Suppléant Vice-Président Suppléante	Jean-Pierre GUERX Georg FEYER Georges RYCHNER Elisabeth STALDER
22 avril	Présidente Suppléant Vice-Présidente Suppléante	Elisabeth STALDER Georges RYCHNER Carol BORLOZ-NEUFFER Anne-Claude SEMON
17 juin	Présidente Suppléante Vice-Président Suppléant	Isabelle ISCH Fabienne UDRY Marco REALINI Philippe LAGRANGE
23 septembre	Présidente Suppléant Vice-Président Suppléante	Anne BOADA Jean KELLER Christophe FAVRE Carol BORLOZ-NEUFFER
14 octobre	Président Suppléant Vice-Présidente Suppléante	Georg FEYER Jean-Pierre GUERX Fabienne UDRY Erika MOTTIER
25 novembre	Présidente Suppléante Vice-Présidente Suppléant	Fabienne UDRY Isabelle ISCH Marie-France MUTILLOD Jean KELLER

8. Rapport sur les chantiers «Rénovation de l'école» et «Centre communal polyvalent»

M. HONEGGER informe que les deux chantiers ont démarré en même temps pour un montant total devisé à 20 millions de francs.

Bâtiment de l'ancienne école

La charpente est bientôt terminée, l'isolation de la dalle est également en cours, les vitres des classes surélevées seront remplacées pendant les vacances scolaires et les fenêtres en bois de chêne sont en fabrication. Leur pose est prévue à partir de mi-octobre. La mise en service du chauffage se fera durant la première quinzaine d'octobre. Cependant, une fouille sur la route de Rennex sera effectuée fin septembre pour alimenter l'école en gaz. Le choix de la couverture (des tuiles) et des capteurs photovoltaïques est remis en question par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Les architectes préparent une nouvelle présentation. Côté finances, les travaux devisés sont de 3,68 millions de francs, les engagements au 20.09.11 de 3,52 millions de francs, donc la différence en faveur de la commune est d'environ Fr. 160'000.00.

Bâtiment communal

Les travaux avancent selon le planning : le terrassement et les canalisations sont en cours et le béton armé sera coulé dès mi-octobre. La fin du gros œuvre (murs et toits) est prévue pour l'été 2012. La remise des bâtiments est fixée à l'été 2013 avec une priorité pour le bâtiment du parascolaire. Quant au suivi des coûts : 8,4 millions de francs adjugés, soit environ 2/3 des mandats. Les prochains appels d'offres auront lieu en octobre. Les coûts sont toujours sous contrôle, mais la réserve des imprévus est utilisée à 80%. Il reste encore Fr. 55'000.00 (en comptant la hausse de plus de 8% pour un montant de Fr. 20'000.00 - Fr. 45'000.00 devisés dans le budget - due au retard d'une année environ).

9. Propositions individuelles et questions

Journée nature du 1^{er} octobre

M. FEYER sollicite l'aide des conseillers municipaux pour accueillir les communiers.

Groupement intercommunal du bâtiment de la crèche (GIBC)

Mme STALDER se dit étonnée d'avoir reçu un PV de la commission consultative du GIBC pour une réunion du 15 août 2011 à laquelle elle n'a pas été conviée. Il en est de même pour M. FAVRE.

M. STALDER répond qu'il va faire corriger ce PV en mentionnant : « Absents mais non convoqués » et s'en excuse. Pour cette séance, il semblerait que la Mairie aurait dû convoquer ses délégués.

Sécurité de la commune

M. RYCHNER, par le biais de l'ALRG, évoque la sécurité de la commune et l'installation de caméras vidéo sur la commune.

« Les législatures se suivent et se ressemblent. Je faisais au Conseil municipal, le 30 octobre 2007, des propositions pour améliorer la sécurité. Il est difficile de dire qu'aujourd'hui la sécurité s'est améliorée, ni sur Genève ni sur Genthod. L'Exécutif reçoit régulièrement des statistiques. Sauf erreur de ma part, il y a eu 3 agressions sur personne physique au premier semestre. L'ALG, devenue l'ALRG, revient à la charge afin que des caméras vidéo soient installées sur notre commune.

Bien sûr, le processus de mise en place doit être confié à la Commission de sécurité publique pour être proposé ultérieurement au Conseil municipal. Nous ne serions, le cas échéant, plus des précurseurs. Le Bureau des préposés à la protection des données et à la transparence a déjà délivré de nombreux agréments : le Grand-Saconnex est pionnière depuis mars 2006, suivie par Genève avec 46 caméras (18 avril 2007), puis Veyrier et Cologny en date du 31 juillet 2009. L'école Adrien-Jeandin de Thônex a installé 10 caméras (agrément du 15 février 2010), la voirie de Jussy, 3 (agrément du 18 mai 2010), etc. Pour mémoire, le 23 avril 2008, la Commission de sécurité élargie au Conseil municipal était invitée au Grand-Saconnex pour être informée. L'absence de loi a

été l'élément déterminant pour suspendre cette étude (cf. PV du CM du 27 janvier 2009). Aujourd'hui, ce vide juridique est comblé. L'ALRG souhaite donc que soit voté, ce soir, par le Conseil municipal, l'accord de principe pour que l'étude de ce projet soit entreprise par la Commission de sécurité publique. ».

M. STALDER connaît les limites des caméras et demande quels risques l'ALRG entend couvrir ? Genthod a subi huit cambriolages cet été. Où l'ALRG veut-elle en installer ?

M. RYCHNER répond qu'il a entendu de l'Exécutif qu'il y avait eu des agressions de personnes mais ça n'est pas l'objectif des caméras. Il se souvient de cette présentation au Grand-Saconnex, à l'école du Pommier, et que le but était de préserver les bâtiments communaux. Selon les déclarations de M. Jean-Marc Comte, leur but est atteint. Les déprédations et salissures ont reculé, mais, évidemment, elles continuent plus loin ! Il faudrait en installer dans des endroits problématiques comme les arrêts TPG où les vitres, extrêmement coûteuses, sont régulièrement cassées.

M. STALDER précise que l'abribus est démoli deux fois par année pour un montant d'environ Fr. 4'000.00.

M. RYCHNER pense que les réparations, suite à de telles déprédations (graffitis et autres), coûtent entre Fr. 40'000.00 et 50'000.00 à la commune. D'autres endroits sont aussi concernés par des déprédations, comme le cabanon CFF désaffecté et extrêmement graffité, ou encore les abords de la gare. Il faut recenser ces endroits.

Mme STALDER ajoute que l'esplanade de Genthod-Bellevue est également concernée.

M. STALDER précise que les CFF prennent en charge les déprédations sur leur territoire.

Mme UDRY rappelle que, lors de la séance d'information au Grand-Saconnex, il a été stipulé que l'espace privé seul pouvait être filmé, mais en aucun cas les routes, les trottoirs ou les abribus. A moins que la législation n'ait changé, la Commune ne pourrait filmer que la cour d'école. Le souci de sécurité de la population est davantage lié aux cambriolages et agressions, ce que les caméras sur le domaine privé de la commune ne résolvent pas. Il faudrait essayer d'obtenir la pose de caméras aux entrées de la commune pour filmer le passage des personnes. Ce que la loi n'autorise pas, à sa connaissance.

M. RYCHNER spécifie que d'autres communes ont fait des recherches, puisqu'elles ont installé des caméras partout. Il faut se renseigner. Le but ici est de s'y intéresser ou pas.

M. GUERX ajoute qu'à Londres il y a beaucoup de caméras, ce qui n'a pas dissuadé les gens. Pour lui, l'amélioration de la sécurité passe par la présence d'agents de police de proximité. La pose de caméras représente un coût relativement élevé pour le gain escompté, très faible.

M. HONEGGER dit qu'il n'est pas proposé ce soir d'accepter ou de refuser des caméras de surveillance, mais de renvoyer la proposition en commission pour étude.

M. FAVRE demande, comme alternative, de prévoir un budget pour des agents supplémentaires en surveillance.

M. GUERX dit qu'il y a une différence par rapport à la demande. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur un mandat qui serait confié à la Commission de sécurité pour étudier les caméras, ce qui est différent d'une situation où la Commission de sécurité s'automanderait. Il se

dit ennuyé de mandater la Commission de sécurité pour étudier les caméras de surveillance, car cela correspondrait à une décision du Conseil municipal en faveur des caméras.

M. HONEGGER répond qu'il faut mandater la Commission de sécurité pour s'occuper d'améliorer la sécurité sur la commune, et l'installation des caméras est un moyen de le garantir.

Mme UDRY dit que la demande de M. RYCHNER est claire pour mandater la Commission de la sécurité publique sur les caméras.

La proposition de l'ALRG, par 8 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, est renvoyée à la Commission de la sécurité publique.

Centre voirie-pompiers

M. GUEx remarque qu'au procès-verbal du 21 juin dernier il se pose la question de la modification du PLQ par la Commission des bâtiments en vue de lancer le concours. Que va t-on faire ? La commission ne peut se prononcer. La tâche en revient à l'Exécutif.

M. HONEGGER dit qu'il faut s'occuper de construire soit un centre de voirie, soit de travailler sur un projet de rassemblement des corps de pompiers de Genthod, de Bellevue et de Collex-Bossy. Il demande à l'Exécutif d'envoyer un courrier dans ce sens au Conseil d'Etat.

M. MAZENOD relève que c'est le vœu de M. Mark MULLER de rassembler les compagnies. Mais il se pose la question de savoir si le terrain du chemin des Chênes serait assez grand, subordonné au fait que chaque compagnie garderait un véhicule mobile. La Commission de la sécurité publique devra plancher sur cette question.

M. FEYER dit que cela prend passablement de temps de rassembler les compagnies. La voirie n'a pas de locaux adaptés et fonctionnels, et ce depuis des années. Il est important d'écrire au Conseil d'Etat, car le souci est bien de construire une voirie. Il faut trouver une solution. L'Exécutif doit donner confirmation pour la voirie.

Pour Mme UDRY, comme le PLQ doit être modifié puisqu'il y a changement d'affectation de zones et que cela prendra du temps, il faut que la Mairie confirme cette demande de modification.

M. FAVRE propose le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire et du tissu économique.

M. STALDER demande que cette commission donne une réponse en contre-proposition à la lettre de M. Mark MULLER.

M. MAZENOD rappelle que la réponse négative a eu l'effet de suspendre le projet.

M. GUEx relève que le Conseil municipal a demandé, en 2006, de construire un centre voirie-pompiers. Ce projet n'est pas connu de tous les nouveaux conseillers municipaux. Il propose que la Commission de l'aménagement du territoire et du tissu économique se réunisse en séance élargie au Conseil municipal.

Le Conseil municipal mandate la Commission de l'aménagement du territoire et du tissu économique pour étudier cette question.

Bains du Saugy

M. RYCHNER demande, au nom de l'ALRG, le réaménagement des bains du Saugy.

«Genthod, commune riveraine du lac. Oui, le ponton Lullin a été agrandi et un merveilleux radeau a été installé. Mais il est évident que si les aménagements ont été pensés du large vers la côte, le rivage est actuellement dans un triste état et n'offre aucun service à nos habitants. Pour «couronner le tout», il est assez souvent utilisé par un ou des clubs canins. N'oublions pas que Pregny-Chambésy offre à ses concitoyens, moyennant une clef, une magnifique plage privatisée au bord du lac. Ne pourrions-nous pas atteindre les mêmes objectifs et offrir cela à nos Gentousiens ? Bien sûr, 77m sur les 150m de ce rivage appartiennent à l'Etat de Genève, mais dans la mesure où l'entretien se fait par notre commune, il est toujours envisageable de négocier. L'ALRG souhaite donc que le Conseil municipal vote un accord de principe pour qu'une étude soit entreprise par la commission ad hoc (Sports & loisirs ?), celle-ci devant certainement faire appel à l'Exécutif pour négocier avec l'Etat. ».

M. FAVRE se réjouit de cette entente. Le Groupement pour les intérêts de Genthod (GIG) a déjà fait en décembre 2009 une étude sur ce sujet. Après avoir interrogé les services de l'Etat, il indique qu'il y a 99,99 chances sur 100 pour que tout soit refusé comme aménagements, puisque l'espace est en zone forêt. Il remet le dossier de l'étude du GIG au Bureau et à l'Exécutif. Tout le monde est concerné par ce sujet. Il propose donc de créer une commission ad hoc regroupant, pourquoi pas, trois commissions, à savoir Aménagement du territoire & tissu économique, Génie civil et Sports & loisirs.

M. RYCHNER confirme qu'il y a un travail important à faire et qu'il faut tâter le terrain au niveau de l'Etat.

M. FAVRE précise qu'une ligne directrice et des objectifs forts doivent être décidés pour que l'Exécutif puisse aller de l'avant dans une discussion avec l'Etat.

M. GUEx indique que, dans le prolongement de son étude en décembre 2009, le GIG a lancé une pétition auprès de la population, elle est en cours de récolte de signatures. Elle vise à étudier plusieurs possibilités au Creux-de-Genthod.

M. HONEGGER craint de créer encore une énième commission. Est-ce Sports & loisirs qui s'en occupera ?

M. KELLER répond que les organes existants peuvent traiter de ce sujet puis en faire présentation au Conseil municipal. Il n'est pas favorable à la création d'une commission supplémentaire mais indique que deux commissions peuvent, pour l'occasion, se joindre pour en parler, à savoir l'Aménagement du territoire & tissu économique, et Sports & loisirs.

Mme UDRY propose une réunion des présidents des trois commissions : Génie civil, Aménagement du territoire & tissu économique, et Sports & loisirs.

M. HONEGGER souhaite rajouter les Bâtiments, car les Libéraux n'y seraient pas représentés.

Mme UDRY propose d'ajouter les vice-présidents de ces commissions, tous libéraux.

En conclusion, les présidents et vice-présidents des trois commissions proposées se réuniront prochainement.

Petit Malagny

M. RYCHNER expose que, selon la demande actuelle de la part de Chrono Immobilier (cf. Requête en autorisation, demande No DP 18'381, FAO du 22 juillet 2011), treize immeubles de logements Minergie (soit 19'000m² de surface) vont être construits. Cela correspond à 4 barres d'immeubles, soit 300m de long ; 4 à 5 niveaux au dessus du sol (15m de haut côté lac). M. RYCHNER se demande s'il s'agit bien d'une zone villas (zone 5) et s'il y a une dérogation. Le terrain est surélevé illégalement et il n'y a pas d'évacuation de terre végétale ou de déblais (terrain sera re-surélevé). De plus, ce sont 112 appartements prévus, soit environ 300 habitants supplémentaires prévus (soit plus de 10% de plus de population). Il est également prévu 308 places de voitures et 84 pour les visiteurs, 150 places motos et 150 places vélos. Un tel projet dans une commune rurale transformerait notre commune en commune urbaine.

Aussi M. RYCHNER pose deux questions : pourquoi la Commission de l'aménagement du territoire n'a-t-elle pas reçu copie de son courrier d'opposition du 18 août dernier au DCTI relatif à ce projet et justement destinée à cette commission ? Pourquoi Mme UDRY, présidente de la Commission de l'aménagement semble vouloir s'opposer au traitement de ce sujet dans sa commission alors que M. le maire lui a expressément demandé par écrit de s'en occuper ?

M. FAVRE se dit estomaqué. Il demande si Le Petit Malagny se situe bien sur les terrains de Watchland, entre l'école anglaise et l'usine. Ce qui lui est confirmé. M. FAVRE demande s'il s'agit d'une demande préalable et si un préavis de la Commune est demandé ?

M. MAZENOD répond qu'il est très sensible sur ce qui se passe dans un environnement aussi remarquable. L'Exécutif n'a pas voulu se ruer sur une réponse favorable ou défavorable sans se forger une opinion la plus complète possible. Pour ce faire, et vu l'importance de ce projet haut de gamme, M. OBERSON, architecte de Chrono Immobilier SA Genève, est venu à deux reprises à la mairie. Plusieurs points ont été étudiés, notamment la hauteur des bâtiments à 9m (partie façade avant le repli à 1m50 de la partie attique) ; les droits à bâtir regroupés sur les immeubles pour laisser un grand espace vert ; le cheminement piétonnier inclus dans le plan directeur des chemins piétonniers ; le trafic supplémentaire sur la route de Malagny, et l'évacuation des eaux usées (sous la couverture de la 3^e voie CFF). M. MAZENOD dit souhaiter apporter ces conditions en tout état de cause dans ce dossier et a, en outre, consulté la présidente de la Commission de l'aménagement du territoire & du tissu économique. Une consultation relative à une autre parcelle (changement de densité) a été demandée également à Mme UDRY et sera renvoyée en commission.

Mme UDRY remercie M. MAZENOD qu'elle a rencontré à ce sujet. Elle ajoute, pour les nouveaux élus, que le sujet du Petit Malagny a été traité lors d'une séance exclusivement réservée à ce point en date du 2 mai 2011 et que M. RYCHNER, y ayant participé, fait preuve d'une mauvaise foi rare. Elle précise que ce n'est pas dans les compétences de la Commission de l'aménagement du territoire & du tissu économique de traiter cette demande mais, d'une part, d'informer ce qui a été fait et, d'autre part, de respecter les droits des propriétaires. Elle se dit surprise, et fort contrariée, de s'entendre dire qu'elle s'oppose à traiter ce sujet.

M. RYCHNER confirme la tenue de la séance du 2 mai mais déplore le fait de n'avoir rien eu à discuter. Il affirme que seul un plan a été présenté avec l'implantation d'immeubles de 20m sur 20. Rien d'autre n'était visible. Il pense que tout n'est pas légal, comme le prétend Mme UDRY. Il veut une convocation de commission sans tarder.

Mme UDRY répond que la surveillance des travaux ou la surélévation des terrains n'est pas de la compétence de la commune, mais des services de l'Etat, et que le projet respecte le PLQ. Elle indique que la Commission de l'aménagement du territoire & du tissu économique devra traiter lundi prochain de deux sujets importants et de sa compétence : le projet de modification du Plan cantonal

de l'aménagement du territoire et de la hiérarchie des routes, dont la demande de réponse est urgente. Il n'est pas nécessaire d'informer à nouveau le Conseil municipal du projet du Petit Malagny, même si M. RYCHNER fait preuve de fanatisme absolu à l'égard des projets Franck Muller.

M. FAVRE ajoute que le DCTI sait ce qu'il fait. S'il s'agit d'une zone 5 et que la cote est dépassée, le Service suspendra le dossier. Si M. le Maire a pris la peine de voir l'architecte, c'est que les choses sont en règle.

M. RYCHNER déplore que le DCTI prenne tout en main, sans droit d'expression de la part des élus gentousiens. Ce sujet mérite un débat.

M. MAZENOD dit faire de son mieux pour être juste. Il prendra sa décision en tout état de cause. Il va encore rencontrer M. CALABRESE, du DCTI, pour parler notamment de la problématique de la surélévation.

M. HONEGGER demande si les élus auront prochainement l'occasion de consulter les plans.

M. FAVRE répond qu'ils sont, pour l'heure, disponibles au DCTI, c'est public.

M. STALDER ajoute que ce projet a un impact sur la commune, il est de l'intérêt de plutôt réfléchir ensemble sur les conditions d'exploitation de ces bâtiments, comme les conséquences sur la circulation et les infrastructures publiques, que de discuter les bases légales existantes en matière d'urbanisme. Les droits à bâtir des propriétaires de terrains doivent être respectés. La Mairie reçoit beaucoup de demandes d'autorisation de construire qu'il faut préavisier.

M. FAVRE indique qu'il est plus important de se préoccuper du Plan directeur, quant à ce projet, M. RYCHNER peut s'y opposer jusqu'au Tribunal fédéral.

M. RYCHNER dit avoir deux casquettes : celle d'habitant et celle d' élu. Un plan directeur est intéressant, mais il est planifié sur dix ans. Enfin, il dit être réellement inquiet par les voies d'accès à ces bâtiments. Il demande une réflexion.

M. MAZENOD remercie tous les intervenants, autant M. RYCHNER que Mme UDRY. Après consultation, il a pu se forger une meilleure idée.

M. GUEx demande si la Commune pense étudier la possibilité d'avoir quelques appartements pour loger ses communiers.

M. MAZENOD ne pense pas que ce soit possible.

La séance publique est levée à 22h55.

10. Huis clos (Naturalisations)

La secrétaire
Fabienne UDRY

Le président
Wolfgang HONEGGER